



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 19 JUIN 2024

**PRESIDENCE : Mme BILLOT
Brigitte, Vice-Présidente**

DELIBERATION N°28

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT (Présidente); Mme Sylvaine DI CARO; M. Eric CHEVALIER; M. Laurent DILLINGER; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; Monsieur Jean-Claude PIERRON; M. André BENSACKOUN;

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); Mme Brigitte DEVESA; Mme Elisabeth HUARD; M. Pierre SPANO; Mme Véronique PAGE; Mme Sylvie THUSTRUP; Mme Catherine SILVESTRE

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT) ; Mme Brigitte DEVESA (Pouvoir à Mme Sylvaine DI CARO) ; Mme HUARD Elisabeth (Pouvoir à M. Gérard TRUCY) ; Mme Sylvie THUSTRUP (Pouvoir à M. André BENSACKOUN)

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : DSIST - RENOUELEMENT CONVENTION PRESTATION DE SECURITE
HUMAINE DU LIGOURES « UGAP**

I - Introduction

Depuis 2022, le CCAS fait appel à une société de gardiennage pour assurer, de manière indépendante, la sécurité à son accès au CCAS situé dans le bâtiment du Ligoures.

Pour ce faire, il a été signé en juin 2022 une convention avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) permettant d'accéder à des prestations dénommées : « télésurveillance et télésurveillance sur des sites sensibles et prestations annexes en France continentales ».

Cette prestation prévoyait la surveillance humaine effectuée par un agent de sécurité qui avait pour mission de filtrer les entrées, mais également d'intervenir en cas de débordement d'un usager dans les différents bureaux du Ligoures, sur les plages horaires suivantes : 07h45-12h30 / 13h30-18h00.

Cette convention prenant fin le 30/06/2024, nous demandons donc le renouvellement de celle-ci via une nouvelle convention UGAP qui démarrerait le 01/07/2024.

II - Descriptif du marché

1.1- **Objet du marché**

Marché de service Sécurité pour le Ligourès avec filtrage de niveau 1 et intervention si débordement. La convention, objet du présent marché, comprend un lot unique.

1.2 - **Type de marché et procédure**

Marché subséquent - Multi attributaires (selon la zone géographique).

1.3 - **Durée et date d'effet**

Le marché est conclu pour une durée de 24 mois à compter du 1er juillet 2024 et ce jusqu'au 30 juin 2026.

Le titulaire actuel de l'appel d'offres UGAP est le groupe ONET, spécialiste en ingénierie des services et des hommes.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L. 123-4 à L.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues :

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres :

DECIDE

- **DE DECIDER** d'adhérer au dispositif d'achat groupé en matière de télésurveillance et télé-surveillance sur des sites sensibles et prestations annexes;
- **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à valider la convention;
- **D'IMPUTER** les dépenses au Chapitre 011 du budget principal nature 6282 et de régler les sommes dues au titulaire du marché télésurveillance et télé-surveillance sur des sites sensibles et prestations annexes en France continentale et à les inscrire préalablement à son budget.

Vote : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 24/06/24
et de la publication le 24/06/24